



Conseil économique et social

Distr. générale
11 juillet 2011
Français
Original: anglais

Commission économique pour l'Europe

Comité des transports intérieurs

Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières

Soixante-deuxième session

Genève, 26-29 septembre 2011

Point 11 de l'ordre du jour provisoire

Programme de travail pour la période 2012-2016 et évaluation biennale

Évaluation biennale 2012-2013

Note du secrétariat

I. Tâche

1. Comme suite à la décision du Comité des transports intérieurs de réexaminer son programme de travail tous les deux ans, le prochain examen devant avoir lieu en 2012 (ECE/TRANS/200, par. 120), le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1) est prié de passer en revue et d'adopter son programme de travail pour 2012-2013, ainsi que les critères pertinents en vue de l'évaluation biennale.

II. Programme de travail pour 2012-2013

A. Introduction

2. On trouvera dans le présent document le projet de programme de travail pour l'exercice biennal 2012-2013 correspondant au sous-programme «Sécurité et circulation routières» du Comité des transports intérieurs. Le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières est invité à examiner ce programme en vue de son adoption à sa session en cours. Le programme sera ensuite soumis au Comité des transports intérieurs et au Comité exécutif de la Commission économique pour l'Europe (CEE) pour approbation officielle. Le Groupe de travail et le Comité des transports intérieurs auront la possibilité d'aménager le programme au cours de l'exercice biennal, ce dont il sera éventuellement rendu compte dans un document distinct.

3. Le projet de programme de travail, qui est conçu selon une approche axée sur les résultats, indique pour chaque module d'activités une réalisation escomptée et une liste de

produits/activités proposés pour 2012-2013 et devant contribuer à l'obtention des résultats escomptés.

4. Le regroupement des activités en modules est identique à celui utilisé par le Comité des transports intérieurs pour l'évaluation biennale des résultats de son sous-programme.

5. Les modules d'activités ci-après constituent le sous-programme de la CEE relatif aux transports:

Numéro

de module *Sous-programme 2 – Transports*

- | | |
|-----|--|
| 1. | Coordination générale (Comité des transports intérieurs et Bureau du Comité) |
| 2. | Tendances et économie des transports, pays sans littoral et facilitation du transit |
| 3. | Transport routier (Projet d'autoroute transeuropéenne Nord-Sud (TEM)) |
| 4. | Sécurité de la circulation routière |
| 5. | Harmonisation des Règlements concernant les véhicules, changements climatiques et systèmes de transport intelligents (STI) |
| 6. | Transport ferroviaire (Projet de chemin de fer transeuropéen (TER)) |
| 7. | Transport par voie navigable |
| 8. | Transport intermodal et logistique |
| 9. | Problèmes douaniers intéressant les transports |
| 10. | Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE) |
| 11. | Transport des marchandises dangereuses (CEE) |
| 12. | Transport des marchandises dangereuses (Conseil économique et social) |
| 13. | Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (SGH) (Conseil économique et social) |
| 14. | Transport des denrées périssables |
| 15. | Statistiques des transports |
-

6. En outre, les produits/activités mentionnés dans le présent document correspondent au budget-programme de la CEE proposé pour 2012-2013 et sont au besoin complétés par des éléments additionnels de façon à tenir compte des évolutions et besoins plus récents des États membres de la CEE. Pour plus de facilité, la mention «Additionnel(le)» est associée à ces nouveaux produits/activités.

7. Les produits/activités ont été regroupés par module d'activités selon les grandes catégories suivantes: a) réunions et documents correspondants; b) publications et autres supports d'information; c) coopération technique, y compris les séminaires, ateliers, stages de formation et services de conseils.

8. Les indicateurs de succès pertinents ainsi que les données de référence et les objectifs en fonction desquels les résultats seront évalués sont présentés dans la section II du présent document.

9. Le présent document est fondé sur le programme de travail pour 2010-2014 tel qu'il a été adopté en 2010 par le Comité des transports intérieurs (ECE/TRANS/2010/8).

B. Objectif et stratégie

10. Le sous-programme de la CEE relatif aux transports a pour but de faciliter les mouvements internationaux de personnes et de marchandises par les moyens de transport terrestres et de porter la sûreté, la protection de l'environnement, l'efficacité énergétique et la sécurité des transports à des niveaux qui contribuent véritablement au développement durable.

11. Le sous-programme relève de la Division des transports.

C. Produits/activités pour l'exercice biennal 2012-2013

Sous-programme 2 – Transports

Module 4

Sécurité et circulation routières

Présentation du module (facultative)

Réalisation escomptée

Le Groupe de travail de la sécurité de la circulation routière (WP.1) examine les questions pertinentes et adopte des mesures appropriées en vue d'améliorer la sécurité de la circulation routière. À cette fin, il fait le point notamment sur l'application des Conventions sur la circulation et la signalisation routières, de 1968, et des Accords européens de 1971 les complétant, et élabore des propositions pour la mise à jour de ces instruments juridiques ainsi que des Résolutions d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1) et la signalisation routière (R.E.2). Le WP.1 fait progresser la sécurité de la circulation routière en utilisant de façon optimale les nouvelles technologies. Il développe aussi ses activités visant à faire prendre conscience de l'importance de la sécurité routière dans le cadre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020.

Principales tâches de la Division des transports:

- Assurer le secrétariat du Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières et l'aider à administrer et mettre à jour les instruments juridiques pertinents;
- Faciliter les échanges de données entre pays membres concernant les faits nouveaux intervenus dans les politiques appliquées en matière de sécurité et de circulation routières;
- Coordonner la coopération entre les pouvoirs publics et d'autres intervenants (organisations intergouvernementales et non gouvernementales, organisations régionales d'intégration économique, secteur privé et milieux universitaires).

Le Groupe de travail doit:

- Encourager l'adhésion aux Conventions sur la circulation et la signalisation routières de 1968 et aux Accords européens de 1971 les complétant ainsi que leur ratification, et/ou la mise en œuvre de ces instruments, et élaborer des propositions d'amendement à ces instruments juridiques en vue de renforcer et d'harmoniser les normes de sécurité routière;
- Définir et mettre en place un mécanisme qui permette de surveiller efficacement l'application de ces instruments;
- Améliorer et faciliter le développement des Conventions de 1968 en vue d'en faire des instruments juridiques véritablement universels;
- Améliorer, les statistiques des accidents de la route dans la CEE, qu'il s'agisse des domaines couverts par ces statistiques, de leur périodicité, de leur fiabilité ou encore de leur efficacité ainsi que la collecte des dispositions des législations nationales concernant la circulation routière;

*Présentation du module (facultative)**Réalisation escomptée***Description des principaux instruments juridiques administrés par le Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (WP.1)**

La **Convention de Vienne sur la circulation routière de 1968** définit des règles, convenues d'un commun accord, concernant tous les facteurs qui influent sur la sécurité et la circulation routières internationales, y compris ceux qui se rapportent au chauffeur et au véhicule, et constitue le texte de référence dont s'inspirent de nombreux codes de la route dans le monde.

La **Convention de Vienne sur la signalisation routière de 1968** définit plus de 200 signaux routiers de référence, convenus d'un commun accord; elle établit des normes communes pour les feux de circulation et des conditions uniformes concernant les marques routières.

La mise en œuvre de ces deux Conventions est complétée par deux ensembles de bonnes pratiques, à savoir la **Résolution d'ensemble sur la circulation routière (R.E.1)** et la **Résolution d'ensemble sur la signalisation routière (R.E.2)**.

- Améliorer et renforcer la coopération nationale et régionale entre les autorités compétentes jouant un rôle dans le domaine de la sécurité routière;
- Intégrer dans ses travaux les progrès techniques susceptibles d'améliorer la sécurité routière;
- Sensibiliser à la sécurité routière par tous les moyens, y compris des manifestations sportives et culturelles.

Produits/activitésa) *Réunions et documents correspondants*

2.1 Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (soixante-troisième session, mars 2012)

Documentation:

Rapport de la session semestrielle du Groupe de travail. Les autres documents sont notamment un rapport sur la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques concernant les véhicules ainsi que les propositions de modifications et des documents informels concernant d'autres questions et activités intéressant le Groupe de travail (notamment les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents, les certificats internationaux de contrôle technique, la fatigue au volant). Les autres documents correspondants seront définis au cours des sessions.

2.2 Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (soixante-quatrième session, septembre 2012)

Documentation:

Rapport de la session semestrielle du Groupe de travail. Les autres documents sont notamment un rapport sur la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques concernant les véhicules ainsi que les propositions de modifications et des documents informels concernant d'autres questions et activités intéressant le Groupe de travail (notamment les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents, les certificats internationaux de contrôle technique, la fatigue au volant). Les autres documents correspondants seront définis au cours des sessions.

2.3 Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (soixante-cinquième session, mars 2013)

Documentation:

Rapport de la session semestrielle du Groupe de travail. Les autres documents sont notamment un rapport sur la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques concernant les véhicules ainsi que les propositions de modifications et des documents informels concernant d'autres questions et activités intéressant le Groupe de travail (notamment les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents, les certificats internationaux de contrôle technique, la fatigue au volant). Les autres documents correspondants seront définis au cours des sessions.

2.4 Groupe de travail de la sécurité et de la circulation routières (soixante-sixième session, septembre 2013)

Documentation:

Rapport de la session semestrielle du Groupe de travail. Les autres documents sont notamment un rapport sur la cohérence entre la Convention de 1968 sur la circulation routière et les règlements techniques concernant les véhicules ainsi que les propositions de modifications et des documents informels concernant d'autres questions et activités intéressant le Groupe de travail (notamment les enquêtes pluridisciplinaires sur les accidents, les certificats internationaux de contrôle technique, la fatigue au volant). Les autres documents correspondants seront définis au cours des sessions.

b) *Publications et autres supports d'information (prévus pour 2012-2013)*

2.5 Road Traffic Legislation online database (<http://unece.unog.ch/NRSLegislation/NRSLegislationHome.aspx>)

2.6 Gestion et coordination de la sécurité routière: autres méthodes et pratiques

2.7 Différences culturelles et sécurité routière

2.8 Panneaux à message variable

c) *Coopération technique (2012-2013)*

2.9 Projet pilote CEE-OCEMN consacré à l'état de préparation concernant **la mise en œuvre de la Décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020 dans la région de l'OCEMN**, qui doit être achevée en 2012

2.10 Conférence de la CEE sur la sécurité routière (mai 2012)

2.11 Création éventuelle d'un fonds d'affectation spéciale pour la sécurité routière

III. Évaluation biennale

12. Conformément aux décisions prises à la cinquante-huitième session du Groupe de travail, en septembre 2009 (ECE/TRANS/WP.1/2009/5), les activités du Groupe sont mesurées, dans le cadre de l'évaluation biennale, au moyen d'une réalisation escomptée, de trois indicateurs de succès et des résultats correspondants. En février 2010, cette méthode a été approuvée par le Comité des transports intérieurs au titre de la planification fonctionnelle en vue de l'évaluation des résultats de l'exercice 2010-2011 (ECE/TRANS/2010/7).

13. Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner ces paramètres, ainsi que les résultats effectifs pour 2010-2011 (voir ci-après), en vue de les conserver ou d'en définir de nouveaux pour l'exercice 2012-2013.

Évaluation biennale

Examen des éléments de mesure des résultats pour 2010-2011 et établissement des objectifs pour 2012-2013

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
4. Sécurité et circulation routières	Renforcement de la mise en œuvre des Conventions de Vienne de 1968 sur la circulation et la signalisation routières et des Accords européens de 1971 les complétant	1. Nombre de nouvelles Parties contractantes aux Conventions et aux Accords européens en 2010-2011	Nombre de nouvelles Parties contractantes: 1. Convention sur la circulation routière de 1968: 1 (Portugal, Ratification 30 septembre 2010) 2. Convention sur la signalisation routière de 1968: 0 3. Accord européen de 1971 complétant la Convention sur la circulation routière de 1968: 1 (Kazakhstan, Ratification 21 avril 2011) 4. Accord européen de 1971 complétant la Convention sur la signalisation routière de 1968: 1 (Kazakhstan, Ratification 7 juin 2011) 5. Protocole de 1973 sur les marques routières additionnel à l'Accord européen complétant la Convention sur la signalisation routière de 1968: 1 (Kazakhstan, Ratification 7 juin 2011) 6. Convention sur la circulation routière de 1949: 1 (Nigéria, Accession, 3 février 2011)

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
		2. Nombre de séminaires, ateliers, conférences, campagnes et manifestations consacrés à la sécurité routière organisés en 2010-2011	<p>Total: 7</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Campagne CEE-FIBA2010 sur la sécurité routière et Déclaration de la FIBA 2. Conférence CEE-OCEMN sur la sécurité routière, Ioannina (Grèce) novembre 2010 et Déclaration de Ioannina 3. Signature de l’affiche «Conduire en respectant les règles» à la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l’Europe (mars 2010) 4. Production du film de la CEE sur la sécurité routière (mars 2010) 5. Lancement de la Décennie d’action pour la sécurité routière, 2011-2020 dans la région de la CEE, Conférence, Belgrade (Serbie), avril 2011 6. Manifestation organisée par la CEE sur le thème de la sécurité routière «Main dans la main» dans le cadre du jamboree mondial organisé à Rinkaby (Suède) en aout 2011 (en partenariat avec l’Organisation mondiale du Mouvement scout, l’Institut grec de sécurité routière, Scouting Ireland, les Scouts de Grèce, et l’Irish road safety authority 7. Campagne CEE-FIBA pour la sécurité routière, Championnats d’Europe de basketball (Lituanie) septembre 2011

<i>Module</i>	<i>Réalisations escomptées</i>	<i>Indicateurs de succès</i>	<i>Résultats effectifs</i>
		3. Nombre de participants aux séminaires, ateliers, conférences et manifestations	<p>1. CEE-FIBA Championnat du monde, campagne pour la sécurité routière, 2010: Diffusion mondiale</p> <p>2. Conférence CEE-OCEMN sur la sécurité routière, Ioannina (Grèce) novembre 2010, Nombre de participants: 79</p> <p>3. Signature de l’affiche «Conduire en respectant les règles» à la soixante-quatrième session de la Commission économique pour l’Europe (mars 2010) Nombre de participants signataires: environ 140</p> <p>4. Production du film de la CEE sur la sécurité routière (mars 2010): Outil promotionnel, Diffusion mondiale</p> <p>5. Lancement de la Décennie d’action pour la sécurité routière, 2011-2020 dans la région de la CEE, Conférence Belgrade (Serbie), avril 2011 Nombre de participants: 101</p> <p>6. Manifestation organisée par la CEE sur le thème de la sécurité routière «Main dans la main» dans le cadre du jamboree mondial organisé à Rinkaby (Suède) en août 2011 (en partenariat avec l’Organisation mondiale du Mouvement scout, l’Institut grec de sécurité routière, Scouting Ireland, les Scouts de Grèce, et l’Irish road safety authority) Nombre de participants: 2 scouts par contingent national représentant 160 pays, soit au total 320 scouts plus les visiteurs et la couverture médiatique: Diffusion mondiale</p> <p>7. Campagne CEE-FIBA pour la sécurité routière, Championnats d’Europe de basketball (Lituanie) septembre 2011: Diffusion mondiale</p>